

Rpt : 008/15

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET
DE L'ENVIRONNEMENT



PROJET 00083239

**« Planification nationale sur la diversité biologique et mise en œuvre en
Algérie du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique
2011-2020 et des objectifs d'Aichi »**

Draft- Rapport de Synthèse des résultats des ateliers Régionaux

Rapport élaboré par :

Yahia Karima (Coordonnatrice du Projet/ PNUD)

Organisation des ateliers régionaux :

➤ ***Unité de gestion du projet :***

Laouar Saida (Directrice Nationale du Projet/ MATE)

Yahia Karima (Coordonnatrice du Projet/ PNUD)

Chaabeni Majda (Assistante du Projet/ PNUD)

➤ ***Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement :***

Mouali Mohamed (Directeur Général ONEDD)

Grimes Samir (Directeur de la Conservation de la Diversité Biologique, du Milieu Naturel, des Aires Protégées, du Littoral et des Changements Climatiques)

Naitkaci Lydia (Ingénieur)

Lameche Hafida (Sous Directrice)

Bouilouta Souhila (Sous Directrice)

Allili Halima (Chef De Bureau)

Avec la collaboration de :

Alleg Omar (Directeur de l'Environnement à la Direction Environnement de la Wilaya d'Annaba)

Kharfaoui Mohamed (Directeur de l'Environnement de la Wilaya de Biskra)

Benyoucef Mohamed (Directeur de l'Environnement de la Wilaya d'Adrar)

Hamlile Karim (Inspecteur principal à la Direction Environnement de la Wilaya d'Annaba)

Nous exprimons tous remerciements aux Directeurs de l'environnement des wilayas d'Annaba, Biskra et Adrar et leur personnel pour leur étroite collaboration afin de permettre le bon déroulement des ateliers régionaux. Nos remerciements vont également à tous les participants qui ont montré une grande motivation et ont apporté une large contribution à enrichir les débats et discussions des groupes de travail.

Processus d'élaboration des objectifs nationaux

La démarche adoptée pour l'élaboration des objectifs nationaux repose sur un processus participatif, et ceci dans le but d'impliquer tous les secteurs concernés par la biodiversité. A cet effet, cinq ateliers régionaux ont été organisés au niveau de cinq wilayas :

- ✓ Le premier atelier régional a été organisé en mai 2014 au niveau de la Wilaya d'Alger et a concerné les **wilayas du Nord-Centre**.
- ✓ Le deuxième atelier régional a été organisé en septembre 2014 au niveau de la Wilaya d'Annaba et a concerné les **wilayas du Nord-Est**.
- ✓ Le troisième atelier a été organisé en octobre 2014 à Oran et a regroupé les **wilayas du Nord-Ouest**.
- ✓ Le quatrième atelier a été organisé en décembre 2014 à Biskra et a regroupé les **wilayas du Sud-Est**.
- ✓ Le cinquième atelier a été organisé en février 2015 à Adrar au niveau de la commune de Timimoun, et a regroupé les **wilayas du Sud-Ouest**.

Déroulement des ateliers (Tableau 1)

Les ateliers se sont déroulés en séances plénières et en quatre groupes de travail :

Groupe travail 1 : Institutions et réglementation.

Groupe travail 2 : Préservation, valorisation et utilisation de la biodiversité.

Groupe travail 3 : Stratégies d'information, de communication et de sensibilisation.

Groupe travail 4 : Stratégies de formation et de recherches.

Sur la base des recommandations du Comité Technique de suivi du projet, des canevas ont été préparés pour chaque groupe de travail afin d'orienter les débats.

Groupe de travail 1 : Institutions et législation

1. Efficacité du dispositif réglementaire, comment améliorer la mise en application ?
2. Efficacité du dispositif institutionnel, comment préserver concrètement la biodiversité et la gérer ?
3. Quels mécanismes à mettre en place pour améliorer l'intersectorialité (centrale et locale) ?
4. Comment intégrer efficacement la biodiversité dans les programmes de développement ?

Groupe de travail 2 : Préservation, valorisation et utilisation de la biodiversité

1. Quels sont les outils les plus efficaces de la préservation de la biodiversité et quel est leurs impacts : aires protégées, réserves naturelles, banques de gènes, jardins botaniques, etc. ?
2. Quelles sont les mesures les plus pertinentes pour la valorisation de la biodiversité et leurs applications ?
3. Quels sont les mécanismes de suivi de l'utilisation de la biodiversité ?
4. Quelles sont les impacts de l'utilisation de la biodiversité sur la biodiversité ?
5. Comment mieux valoriser la diversité biologique ?

Groupe de travail 3 : Stratégies d'information, de communication et de sensibilisation

1. Quels sont les supports à utiliser ?
2. Quels messages faire passer pour améliorer l'impact auprès de la société ?
3. Qui doit mettre en œuvre la stratégie de communication, d'information et de sensibilisation ?

Groupe de travail 4 : Stratégies de formation et de recherches

1. Comment intégrer la donnée scientifique dans le processus de prise de décision ?
2. Comment adapter le développement de la recherche par rapport aux enjeux de la biodiversité ?
3. Comment établir une adéquation formation-Recherche et la biodiversité ?

Sur la base des résultats de l'atelier régional nord-est, les canevas des groupes de travail ont été discutés et révisés et ces mêmes canevas ont été retenus pour tout le reste des ateliers régionaux :

Groupe travail 1 : Institutions et réglementation

Quelles sont les orientations à prendre et les objectifs (mesurables et réalisables) à atteindre en matière :

- ✓ de coordination institutionnelle afin de mieux gérer et conserver la biodiversité.
- ✓ de développement des politiques de vision commune et de synergie afin de mieux gérer et conserver la biodiversité.
- ✓ d'application des mesures réglementaires afin de mieux gérer et conserver la biodiversité.
- ✓ d'intégration efficace de la biodiversité dans les programmes de développement.

Groupe travail 2 : Préservation, valorisation et utilisation de la biodiversité.

Quelles sont les orientations à prendre et les objectifs (mesurables et réalisables) à atteindre en matière :

- de conservation *in-situ* et *ex-situ* de la biodiversité.
- de connaissance et de valorisation de la biodiversité.
- de valorisation des savoirs faire liés à la biodiversité pour une utilisation durable.
- d'appui et d'incitation aux populations locales qui jouent un rôle dans la préservation de la biodiversité.

Groupe travail 3 : Stratégies d'information, de communication et de sensibilisation.

Quelles sont les orientations à prendre et les objectifs (mesurables et réalisables) à atteindre en matière :

- d'information, de communication et de sensibilisation sur la biodiversité par rapport aux : Décideurs (différents niveaux) ; Public ; milieux scolaire et universitaire.
- de diffusion de l'information pour la sensibilisation sur la biodiversité en fonction des différents outils : Médias ; Presse ; TIC (Technologie de l'Information et de la Communication), etc.
- de renforcement de capacités des intervenants et en particulier des mouvements associatifs.

Groupe travail 4 : Stratégies de formation et de recherches.

Quelles sont les orientations à prendre et les objectifs (mesurables et réalisables) à atteindre en matière :

- de priorisation des axes de recherche qui répondent aux préoccupations aux pertes de la biodiversité.
- de recherche et de formation pour améliorer le niveau de prise en charge des questions liées à la biodiversité.
- de valorisation des travaux de recherche et d'intégration des résultats des recherches liées à la biodiversité pour la prise de décision.
- de transfert de technologie du vivant (biotechnologie) en relation avec la biodiversité.

Résultats des ateliers régionaux (Annexe 1 : Tableau 1)

Sur l'ensemble des 48 wilayas 46 **wilayas** ont été représentées dans les ateliers régionaux avec un total général de **430 participants** (le total général ne représente pas la somme totale des participants car l'unité de gestion et l'équipe du MATE ont pris part à tous les ateliers et ont été comptabilisés une seule fois) ayant représenté les secteurs suivants : Forêts, Pêche, Agriculture- DAS, Direction des Ressources en Eau (DRE)- Hydraulique, Universités, CRSTRA, INRF, Associations Locales, Collectivités Locales (APW, APC), Directions environnement, MATE, CNDRB, ONDD, ANN, PNUD (Unité de gestion de projet) et la Gendarmerie, Parcs Culturels, Direction de la Pêche et les Ressources Halieutique (DPRH) et les médias.

Il est à constater que les secteurs clés de la biodiversité (forêt, agriculture, environnement, pêche, ressources en eau) ont participé à tous les ateliers régionaux, ainsi que la recherche et les mouvements associatifs. Un grand nombre de recommandations ont été formulées à l'issues des ces cinq ateliers régionaux, dont certaines sont communes et d'autres spécifiques aux régions. Il est certains que les objectifs nationaux de biodiversité n'ont pas été définis clairement lors de ces ateliers, mais ils peuvent découler de toutes ces recommandations. Ces dernières sont un aboutissement de constats apportés par les participants et qui représentent des acteurs au niveau régional. Les résultats de ces ateliers régionaux sont traités afin de permettre de formuler les orientations et objectifs nationaux qui seront mesurables et qui seront conformes aux objectifs d'Aichi.

Citons à titre d'exemple les recommandations qui se rapportent à la prise de conscience et la sensibilisation sur la biodiversité ainsi que sa valorisation, on peut remarquer que l'objectif recherché est une prise de conscience sur la valeur et l'importance de la biodiversité ce qui rejoint l'objectif 1 d'Aichi :

Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

Cet objectif est justifié par la nécessité de changement de comportement de la part des individus, des organisations et des gouvernements. La sensibilisation du public, la compréhension et l'appréciation des diverses valeurs de la diversité biologique encouragent les individus à changer leur comportement et les gouvernements à agir. Pour atteindre cet objectif, les individus doivent être conscients non seulement des valeurs abstraites de la biodiversité, mais aussi de ses contributions concrètes à notre vie, ainsi que des mesures qui peuvent être prises pour conserver et utiliser cette biodiversité de manière durable.

Atelier Biskra groupe de travail 3 : « Stratégies d'information, de communication et de sensibilisation » :

Les débats étaient concentrés sur les méthodes à adopter et les actions à mener pour sensibiliser à l'environnement et qui peuvent **avoir un impact sur le changement de comportement** et aussi la nécessité de faire valoir les notions de biodiversité et sa conservation à tous les niveaux du milieu scolaire au milieu universitaire ainsi que pour le large public. Il ya également la sensibilisation des décideurs aux enjeux liés à la biodiversité dans la prise de décision par rapport aux financements et investissements des micro-entreprises.

Objectif 2 : *D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification*

Pourquoi cet objectif est important :

L'un des plus défis les plus persistants liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique est de l'inclure en tant que composante importante dans la prise de décisions en matière de développement économique et de réduction de la pauvreté. Sans cette 'intégration', les meilleures mesures de conservation peuvent être compromises, car les activités de développement peuvent mettre en péril les habitats et contribuer à d'autres pressions sur la biodiversité. Le meilleur moyen de faire face à ce problème est de garantir que les valeurs de la biodiversité pour les économies et les moyens de subsistance, souvent ignorées en comptabilité conventionnelle, sont incorporées aux stratégies et aux mécanismes qui influent sur la prise de décisions concernant le développement

Objectif 3 :

D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.

Pourquoi cet objectif est important :

Les incitations créées par les règlements et les programmes gouvernementaux ont une puissante influence sur le comportement qui touche la biodiversité, tant au niveau de l'individu qu'à celui des grandes sociétés. Un système d'incitations positives bien conçu peut encourager une meilleure intendance des terres, des eaux intérieures et des océans ; par

contre, les meilleures politiques de conservation peuvent facilement être compromises par des incitations qui encouragent la surexploitation des ressources. La réforme de ces incitations est essentielle à l'abord des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique.

Elément d'échéance de l'objectif 3 :

Des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées

Citons également toutes les recommandations relatives à la conservation de la biodiversité, peuvent rejoindre l'objectif 11 d'Aichi :

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Nous pouvons également citer les recommandations qui se rapportent à la connaissance de la biodiversité et des savoirs et savoir faire peuvent rejoindre l'objectif 19 d'Aichi.

Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Il est certain que les proportions et pourcentages ne seront pas les mêmes que ceux définis dans les objectifs d'Aichi. Les objectifs nationaux doivent être mesurables et achevables avec des proportions et pourcentages propres à l'Algérie.

Tableau 2 : Récapitulatif des orientations issues des ateliers régionaux et les objectifs d'Aichi correspondants

N°	Axes stratégiques (orientations)	Objectifs d'Aichi liés
1	Mettre en place une législation efficace et applicable sur la biodiversité	1/2/5/3/ (6)
2	Prise de conscience de l'importance de la biodiversité	1/ 2
3	Renforcement institutionnel et de capacités	17
4	Réduire les risques d'impacts sur la biodiversité	3
5	Assurer une intersectorialité et coordination efficace entre tous les acteurs et intervenants en matière de biodiversité (par approche participative)	17
6	Intégration population dans la gestion, conservation et valorisation de la biodiversité (par approche participative)	1/ 17
7	Sensibiliser le public (population) à l'importance de la biodiversité, pour un développement durable	2/1
8	Protéger et conserver les écosystèmes afin de maintenir la production des services écologiques essentiels	11/15
9	Valorisation de la biodiversité nationale et du savoir traditionnelle	18/1
10	Acquérir des connaissances pour soutenir une meilleure prise de décisions	19
11	Diffuser les connaissances et l'information afin de les rendre accessibles	19
12	Assurer le suivi et évaluation des programmes et projets relatifs à la biodiversité	19
13	Recherche et formation	19
14	Fournir les financements spécifiques à la biodiversité	20

Conclusion

L'élaboration des orientations et des objectifs nationaux doivent être le fruit d'une concertation entre plusieurs ministères. Ces concertations doivent mener à la détermination des orientations prioritaires et des objectifs nationaux et doivent ainsi servir à élaborer la stratégie nationale de biodiversité.

Ces ateliers régionaux ont soutenu le processus de concertation mené au niveau régional avec tous les secteurs et acteurs concernés par la biodiversité et les discussions et les débats ont abouti à des recommandations qui vont servir de fondement pour l'élaboration des objectifs nationaux de biodiversité. En effet, les recommandations issues de ces cinq ateliers régionaux ne sont pas formulées sous formes d'objectifs néanmoins représentent des orientations qui émanent des différents acteurs qui sont sur terrain et qui tiennent compte des spécificités et vocations des régions. Le traitement préliminaire des résultats de ces ateliers régionaux a permis de définir les orientations suivantes :

- Acquérir des connaissances pour soutenir une meilleure prise de décisions
- Diffuser les connaissances et l'information afin de les rendre accessibles
- Mettre en place une législation efficace et applicable sur la biodiversité
- Prise de conscience de l'importance de la biodiversité à tous les niveaux
- Renforcement institutionnel et de capacités
- Réduire les risques d'impacts sur la biodiversité
- Assurer une intersectorialité et coordination efficace entre tous les acteurs et intervenants en matière de biodiversité
- Protéger et conserver les écosystèmes afin de maintenir la production des services écosystémiques essentiels
- Intégration population dans la gestion, conservation et valorisation de la biodiversité nationale
- Sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité, pour un développement durable
- Valorisation biodiversité nationale et du savoir traditionnelle
- Recherche et formation
- Suivi et évaluation
- Fournir les financements spécifiques à la biodiversité

En comparant les orientations qui découlent des cinq ateliers régionaux avec les objectifs d'Aichi, ces dernières semblent s'inscrire parmi les objectifs d'Aichi suivants 1/ 2 /3 / 5/ 11/ 15/ 17/ 18/ 19 /20 et l'objectif 6 par rapport à la recommandation sur la révision de la législation sur la pêche

Annexe 1 :

Tableau 1 : Déroulement des ateliers et recommandations : (Dans le tableau suivant ont été reportées quelques recommandations)

Atelier	Wilayas impliquées	Nombre participants	Secteurs impliqués	Recommandations résultants des ateliers régionaux
Régional Nord-Centre	Alger, Tizi Ouzou, Béjaia, Tipaza, Ain Defla, Médéa, Boumerdes, Djelfa, Chlef, Bouira. 02 wilayas Blida et M'Sila n'ont pas été représentées dans l'atelier.	117	Forêts, Pêche, Agriculture, Hydraulique, Universités, Associations Locales, Collectivités Locales (APW, APC), MATE, PNUD (Unité de gestion de projet) et la Gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amendement et révision de la législation, ✓ Amélioration de la connaissance, ✓ Prise de conscience de l'importance de la biodiversité, ✓ Valorisation biodiversité nationale, ✓ Amélioration des conditions de vie, ✓ Accès à l'information et aux données, ✓ Amélioration de la conservation, ✓ Problème résilience, ✓ Renforcement de capacités, ✓ Suivi et évaluation.
Régional Nord-Est	Annaba- Oum El Bouaghi- Batna- Tébessa- Jijel- Sétif- Skikda-Guelma - Constantine- Bordj Bou Arreridj- El Tarf – Khenchla-Souk Ahras- Mila.	105	Directions environnement, agriculture et forêts, pêche, ressources en eau, enseignement supérieur et recherche scientifique, associations, MATE, PNUD (Unité de gestion de projet), médias (17 représentants)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amendement, actualisation et harmonisation des textes réglementaires. ✓ Renforcement de capacités. ✓ Implication de tous les acteurs y compris la population dans les questions liées à la biodiversité. ✓ Valorisation de la biodiversité avec toutes ses composantes. ✓ Formation et sensibilisation des décideurs sur la biodiversité.
Régional Nord-Ouest	<u>11 Wilayas</u> : Oran, Relizane, Tlemcen, Tiaret, Mostaghanem, Ain Timouchent, Sidi Belabbes, Tissemsilt,	86	Forêts, Pêche, Agriculture, Hydraulique, Recherche, Associations Locales, MATE, ONEDD, l'ANN, PNUD (Unité de gestion de projet) et la presse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La sensibilisation des décideurs sur la biodiversité ✓ La collaboration et la coordination entre les acteurs ✓ La révision de la loi forestière ✓ L'instauration d'une loi sur la steppe et des parcours steppiques ✓ Multiplication des aires protégées ✓ Mise à jour des inventaires

	Mascara et Saida			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implication de la population et des mouvements associatifs ✓ Prises de décisions sur des bases scientifiques ✓ Renforcement de la réglementation
Régional Sud-Est	Biskra, Ouargla, Illizi, El-Oued, Ghardaïa et Laghouat	102	Forêts, l'Agriculture, la Culture, la Recherche Scientifique à travers les universités et les centres de recherche, les Associations Locales, l'ONEDD, l'ANN à travers les UCD, le CNDRB, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) et le PNUD (Unité de gestion de projet) ainsi que l'ENSEJ, la DAS et le Commerce.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promulgation d'un code de la biodiversité. ✓ Sensibilisation des décideurs ✓ Création de réserves protégées dans les zones steppiques ✓ Inventaires de faunes et de flores et définir leur statut de conservation ✓ Création d'aires protégées pour les zones humides ✓ Conservation de la diversité biologique et utilisation durable de ses éléments ✓ Partage juste et équitable des ressources génétiques ✓ Sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité, pour un développement durable ✓ Amélioration de la connaissance ✓ Redynamisation des programmes de formation déjà existants en lien avec la biodiversité
Régional Sud-Ouest	Adrar, Bechar, El-Bayadh, Tindouf, Nâama et Tamanrasset	36	Environnement, Forêts, Agriculture (DSA), Parcs Culturels, Direction des Ressources en Eau (DRE), Direction de la Pêche et les Ressources Halieutique (DPRH), Recherche Scientifique à travers les universités et l'Institut de Recherche Forestière (INRF), Associations Locales, CNDRB, MATE, ONEDD et le PNUD (Unité de gestion de projet)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adaptation des textes législatifs ✓ Multiplication des aires protégées ✓ Réhabilitation et restauration des aires protégées existantes ✓ Mise en place de banque de gènes ✓ Mise en place de banque de données ✓ Inventaires des savoirs et savoirs faire ✓ Prise en compte des résultats de recherche dans les prises de décisions ✓ Collaboration entre universités et autres acteurs

